Ce document est destiné à être transmis à la direction générale de l'entreprise ou à la direction de formation ou au DAF…

SOCIETE LAC-EXPO DES FOIRES, CONGRES ET DE LA FORMATION
En Abrégé LAC-EXPO.SA ou SFC.SA / 12, avenue des Etats unis d'Amérique - Belvèdere - Tunis 1002 . / Tél . : 71 781 651–71 783 902 / Fax : 71 890 416
SFC Département Formation
ORGANISATION DES SEMINAIRES DE LA FORMATION ET DES CONGRES
Structure privée de formation - N° d'enregistrement : 08/925/11
E-mail: marketing@sfc-formation.com / Site web: www.sfc-formation.com.tn

THEME DU SEMINAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PRATIQUE

MECANISME DE LA TVA EN TUNISIE

Le 08 et 09 Juillet 2009 à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette

Animé par: Mr. Nizar BARKIA Diplômé Expert Comptable, titulaire MBA au Canada et Mastère de Management à l'ENIS et Enseignant Universitaire en Fiscalités et Comptabilités

PRIX : 350 DT.HT soit 392 DT.TTC Par participant Ce séminaire peut bénéficier de l'avance sur TFP ou des droits de tirage pour le financement de la formation selon les conditions légales (décret 2009-292 du 02/02/2009 et l'arrêté d'application du 10/02/2009).

Une riche documentation est distribuée aux participants / Public concerné : dirigeants et cadres des entreprises

I- OBJECTIFS

1- Exposer aux participants les définitions de certains termes clefs en matière de TVA.
2- Donner un aperçu sur les obligations comptables et fiscales en matière de TVA
3- Présenter les difficultés relatives à la TVA et les solutions aussi bien légales que celles présentées par l'administration fiscale.
4- Permettre aux participants de maîtriser les difficultés en matière de TVA à travers des applications et des cas pratiques

PROGRAMME 1ère JOURNEE (le 08/07/2009) : 8h00 à 11h

1- Définitions de certains termes clefs en matière de TVA
2- Obligations des assujetties à la TVA
2.1- Formalité d'identification
2.2- Obligations comptables spécifiques
2.3- Obligations liées aux factures
3- Quelques problèmes particuliers de la TVA
1- Le régime de loyer
* Loyers soumis à la TVA
* Loyers exonérés

11h à 11h15mn : Pause café
11h15mn à 14h

2- La promotion immobilière
- Les opérations soumises à la TVA
- Vente de terrain lotis
- Vente d'immeubles bâtis
- Livraison à soi même
- Fait générateur de la TVA des promoteurs immobiliers
- Déduction de la TVA

3- Le régime des commissions reçues de l'étranger
4- Imposition des ventes locales des sociétés totalement exportatrices
5- TVA facturée par erreur
14h 00 : Déjeuner

PROGRAMME 2ème JOURNEE (le 09/07/2009) : 8h 00 à 11h

6- Régime de TVA relatif aux affaires résiliées ou annulées
7- Régime de TVA sur créances insolvables
8- Régime de TVA du leasing
9- Règles de déductions spécifiques aux entreprises partiellement assujetties
10- Régime de reversement de la TVA initialement déduite
11h à 11h15mn : Pause café
11h15mn à 14h
11- Déduction de la retenue à la source en matière de la TVA
12- Liquidation de la TVA
13- Régime de restitution des crédits de la TVA
13.1- Le crédit remboursable
13.2- Demande de restitution et forclusion de restitution
13.3- Remboursement de la TVA sur les ventes aux non résidents
14h 00 : Déjeuner

Bulletin d'inscription

Séminaire de formation

MECANISME DE LA TVA EN TUNISIE

Le 08 et 09 Juillet 2009 à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette

Société : .....
Forme juridique: .....
Activité:.....
Responsable formation: .....
Adresse :.....
C P : ..... **Ville** .....
Pays :.....
Tél. : ..... **Fax** .....
E-mail : .....

LES PARTICIPANTS

Je confirme la participation de la (des) personne(s) suivante(s) au séminaire de formation.

Nom et Prénom	Fonction	Tel	E-mail

Prix de participation : 350 DT.HT par participant soit 392 DT.TTC.
Montant total: .....DT

MODALITES DE REGLEMENT

☐ **CHEQUE** ☐ **VIREMENT** ☐ **ESPECE**

A l'ordre de la société LAC-EXPO des foires congrès et formation.
12, Avenue des Etats Unis d'Amérique, 3ème étage, Belvédère, Tunis-1002
RIB N°: 10/113/108/103347/5/788/03
AGENCE STB BANK - LE BELVEDERE- TUNIS

Fait à ..... le .....
Lu et approuvé
Cachet de la société
Nom du signataire.....

NB: SVP au cas où l'activité de votre entreprise n'est pas concernée par nos envois de mails ou Fax programmés par PC, veuillez transmettre à notre e-mail ou Fax sus indiqué votre souhait de ne plus les recevoir en mentionnant par écrit la dénomination de votre société dans votre réclamation, pour nous permettre d'éliminer votre entreprise de notre répertoire.

Dénomination société à annuler du repertoire ….....
Numéro fax à annuler du repertoire .....